

La mobilisation d'une profession

Les travailleurs portuaires regroupés dans l'APPSTMP 44 ont rendu visibles les atteintes à la santé liées à leur multi-exposition aux produits toxiques. À la suite de la recherche-action Escales, ils se battent pour la réparation et la prévention des cancers d'origine professionnelle.

Entretien avec **Gilles Rialland**, agent portuaire et **Christian Zimmer**, docker, tous deux retraités et membres de l'APPSTMP 44 (Association pour la protection de la santé au travail dans les métiers portuaires, en Loire-Atlantique, appstmp.org) avec la participation de **Patrick Dubreil**, médecin généraliste

Propos recueillis par **Marie Kayser**

■ **Pratiques : Qu'est-ce qui vous a amenés à vous lancer avec d'autres dans une enquête sur la santé des dockers dans les années 2006-2007 ?**

Gilles Rialland : Jean-Luc Chagnolleau et un autre camarade docker de Saint-Nazaire, Robert Guérin, apprennent qu'ils ont un cancer. Jean-Luc était secrétaire du syndicat CGT des dockers de Nantes, c'est un copain qui a toujours milité, défendu la cause des dockers. Il cherche à comprendre pourquoi cela lui arrive, estimant qu'il avait plutôt une vie à peu près saine. Il commence à questionner les copains autour de lui : beaucoup sont malades et parmi ceux partis en retraite, beaucoup sont décédés. Il mène alors son enquête par téléphone. Les résultats du bilan confirment l'existence de nombreux malades et décès, principalement de cancers, mais aussi de maladies cardiovasculaires¹. C'est alors qu'on s'est retrouvés à quelques-uns à travailler avec lui, pour approfondir l'enquête et pour créer l'association, l'APPSTMP 44. Très vite, on a cherché à comprendre, à savoir. On avait un peu notre idée parce qu'on connaissait les conditions de travail et qu'on pensait que tous ces malades, c'étaient les conséquences de l'environnement du travail, des produits manutentionnés. À partir de là, on a dit : il faut qu'on creuse.

Non, pour nous, l'important c'étaient les accidents de travail, toujours faire attention, ne pas rester en dessous de la charge, en fait l'accident traumatique.

Vous étiez tous de la CGT ?

Christian Zimmer : Oui, mais au départ, c'était d'abord l'homme malade qui comptait avant tout. Je ne pense pas que la maladie soit de la CGT ou de FO. Après l'enquête téléphonique, on a envoyé un questionnaire à tout le monde. Le problème, c'est qu'il y avait des questions qui pouvaient gêner : Tu fumais ? Tu buvais quoi ? Certains n'ont pas voulu répondre.

Gilles Rialland : Les dockers ont bien répondu à l'enquête, mais chez les agents du port (tous ceux qui travaillent sur les quais : grutiers, électriciens...), il y a eu très peu de réponses.

Savez-vous pourquoi les agents du port ont moins répondu que les dockers ?

GR : On ne fait pas le même métier. En gros, peut-être l'idée reçue était que le docker était dans le bateau et qu'il était plus exposé que nous les agents du port.

CZ : Comme c'était Jean-Luc, le secrétaire CGT des dockers de Nantes qui était à l'initiative de l'association, sans doute les agents du port se disaient : « C'est les dockers, ce n'est pas nous » et c'est dommage, car chez les agents du port, il y a également des malades qui ont la même maladie que nous.

La question de la dangerosité des produits manipulés sur votre santé s'était-elle posée pour vous avant ?

CZ : Non, pour nous, l'important c'étaient les accidents de travail, toujours faire attention, ne pas rester en dessous de la charge, en fait l'accident traumatique.

Patrick Dubreil : Avant que Jean-Luc n'ait sa maladie, est-ce que vous aviez déjà eu dans votre entourage des gens qui étaient malades, décédés ?

GR : Oui sûrement, mais on n'en prenait pas cas.

CZ : Jusque-là on disait : « *Il a bien vécu* », c'est-à-dire sous-entendu, il a bien profité de la vie (tabac, alcool...).

GR : Ce risque chimique professionnel, personne ne s'en était vraiment saisi.

CZ : Des fois, on avait des problèmes, on saignait du nez ou on avait des boutons, tout dépendait du produit, de ce qu'on avait fait. Je me rappelle quand on allait aux phosphates, on avait un goût de pétrole pendant trois jours dans la bouche.

Et la médecine du travail ?

GR : Effectivement, vous faites bien d'aborder cette question. Quand on s'est lancé dans l'aventure, c'est un médecin du travail des dockers, Joëlle Barrit, qui a poussé Jean-Luc à faire la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle (MP) et l'a encouragé à ce que l'association se saisisse de la question. Elle connaissait forcément bien le sujet.

Le médecin du travail vous recevait en visites. Est-ce qu'elle vous alertait sur les produits ?

CZ : Oui, mais si on ne lui disait pas les produits manipulés, elle ne pouvait rien faire.

Comment êtes-vous passés à l'étude Escales ?

GR : On avait fait le constat du nombre de malades, de décès. On connaissait l'environnement de travail, les produits toxiques, les fumées, mais il fallait prouver scientifiquement tout ce dont on se doutait. Il y a un camarade qui a joué un rôle important dans toute cette démarche, c'est Serge Doussin, secrétaire de l'Union départementale CGT. Lorsque l'association a été créée, il fallait qu'on mette des structures en place pour faire un vrai travail qui soit reconnu et qu'on ait des moyens, notamment pour l'étude Escales², cela voulait dire trouver des financements, se mettre en relation avec des médecins. Pour cela, il fallait se mettre en contact avec beaucoup de gens, on a eu un premier contact avec Annie Thébaud Mony du Giscop 93³ et c'est après cela que tout s'est enchaîné. C'était en 2008.

CZ : Je crois que c'est par l'intermédiaire de Véronique Daubas Letourneux, sociologue nantaise, et Annie Touranchet, qui était médecin inspecteur régional du travail, que nous avons eu contact avec Annie Thébaud Mony.

GR : Je me souviens très bien que le premier contact qu'on a eu, même s'il n'était pas de notre bord politique, c'était avec le Professeur Harousseau. On l'avait rencontré grâce à Serge et il nous avait dit : « *Nous, les médecins, on soigne, mais je vous encourage à aller plus loin pour comprendre pourquoi on a tant de malades.* »

CZ : Après, les relations politiques de Serge nous ont permis entre autres d'avoir le soutien du Conseil régional grâce à l'aide de Gilles Bontemps, qui était en charge des transports.

GR : L'étude Escales a répondu à un appel à projets et c'est Véronique qui a monté le dossier. Christophe Coutanceau, sociologue, qui travaillait au Giscop 93, a fait la reconstitution des parcours professionnels des dockers, y compris l'apprentissage et les autres métiers effectués où les gens auraient pu aussi être exposés, les périodes de chômage, et à côté les produits toxiques.

CZ : Il a repris contact avec toutes les personnes que nous avions déjà contactées lors de la première enquête effectuée par Jean-Luc Chagnollet, mais d'autres aussi. Il allait chez les gars ou ceux-ci venaient à la maison des sciences de l'homme où l'équipe Escales s'était installée. En fait, il a fait les choses professionnellement.

PD : Oui, mais l'alerte venait de vous.

GR : Oui, il s'est complètement appuyé sur ce qui avait été fait au départ.

Qu'est-ce que les dockers attendaient de cette étude ?

CZ : Les dockers ont bien compris la démarche, ils ont répondu tout de suite chaque fois que Christophe voulait un renseignement.

GR : Cela n'a pas été toujours simple d'expliquer aux copains la démarche de l'association, certains se disaient : « *Si je suis malade je serai reconnu en maladie professionnelle et je toucherai de l'argent* », mais d'une manière générale, cela n'a pas été cela.

CZ : Pour la majorité des copains, ce qui comptait d'abord, c'était se battre pour la reconnaissance de leur maladie.

GR : Tous ceux avec qui j'ai pu en discuter disaient : « *Je suis malade, pour l'instant je veux guérir, mais si cette démarche peut faire qu'il y ait une reconnaissance des risques professionnels auxquels sont soumis les dockers, si cela peut faire avancer les droits des salariés, allons-y.* »

Au tout départ, il y a eu un malentendu parce que tout le monde était sur l'amiante et cela a été un peu polémique de dire : oui il y a l'amiante, mais elle n'est pas la seule en cause, on veut s'orienter vers les autres produits toxiques.

CZ : C'est Annie Thébaud Mony qui a eu l'idée, je me rappellerai toujours on était en réunion à la Maison des sciences de l'homme, elle était en vidéo-conférence et elle a dit : « *Non, non, on va changer d'orientation, on va travailler sur la multi-exposition.* »

PD : Quand les sociologues ont réuni tout le monde, on s'est auto-formés car on avait chacun des bouts de connaissance. Ils ont organisé une ou deux séances de formation : cours de droit maritime, cours de droit public... Les sociologues du Giscop :

→

→ Anne Marchand et Cécile Durand, sont venues pour travailler sur les reconnaissances des parcours accident du travail/maladie professionnelle (AT/MP). On avait aussi l'aide de Jean-François Certin, qui était un ancien ingénieur-conseil de la CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail), « calé » en chimie et qui connaît très bien l'histoire du bassin d'emploi. En tant que généralistes, avec Daniel Coutant, on a aidé Christophe à décrypter et synthétiser deux ou trois dossiers qui étaient épais et dont le jargon médical était trop opaque pour notre ami sociologue. C'était bien parce que j'ai beaucoup appris.

CZ : Nous, on apportait notre connaissance du travail.

Quelles suites ont été données à cette étude ?

GR : Escales a montré que tous les dockers avaient été exposés à plusieurs cancérogènes et produits toxiques, la polyexposition : tourner sur les quais, tourner sur les bateaux, les gaz d'échappement, les poussières de marchandises (mycotoxines, pesticides...), etc.

CZ : Le métier de docker est que le matin, on peut travailler mettons aux phosphates, aux engrais, et l'après-midi être aux bois...

GR : Maintenant, sur la question de ce qui s'est passé après ce résultat d'études... On a produit des documents et un petit guide pour nos adhérents pour dire aux gens : « *Si vous êtes malades ne restez pas seuls.* » Ce guide pour les dockers et les agents portuaires en activité ou retraités « *Maladies professionnelles, les déclarer et les faire reconnaître* », décrit le parcours de reconnaissance pour toute MP. On l'a fait avec l'aide d'Anne Marchand du Giscop, je ne sais pas quel impact cela a eu et je ne sais pas si les copains l'ont lu... L'étude Escales a quand même eu des impacts positifs.

CZ : Je suis sûr que l'étude a dû avoir un impact. Pour Jean-Luc, on s'est appuyé dessus. Le jugement du Tribunal des affaires de Sécurité sociale reconnaît le caractère professionnel de la maladie de Jean-Luc et s'appuie sur l'étude Escales. Depuis, la Sécu et les employeurs ont fait appel. On aura le résultat dans quelques semaines, mais suite à ce jugement, il y a eu une circulaire du ministère du Travail (circulaire sur les produits toxiques sur les ports) qui cite l'étude Escales et parle de la dangerosité du métier de docker.

PD : Au niveau du port lui-même, est-ce que l'étude Escales a permis au moins un renforcement de la protection individuelle pour les dockers ?

CZ : À Nantes en tout cas, ils sont mieux protégés, ils ont des combinaisons, des masques mieux que les nôtres. Pour les oreilles, ce sont des bouchons personnels et non pas des tampons comme on mettait.

PD : On fait de la protection individuelle, mais est-ce que depuis Escales, il y a eu un changement dans le type de marchandises débarquées à Nantes ?

CZ : Non, c'est toujours pareil, tu ne peux pas changer le produit. Quand on va décharger le blé par exemple, il y aura toujours de la poussière. Le bois qui vient du nord sera toujours le même...

GR : Pour un peu, c'est peut-être encore pire qu'avant, car on sait aujourd'hui que le nombre de produits chimiques est encore plus important qu'avant.

Et au niveau de la protection collective, qu'en est-il ?

GR : Je pense que le médecin du port s'est vraiment intéressé à ce qui a été fait. Depuis Escales, il a travaillé sur les fiches de poste qui n'existaient pas jusque-là, alors qu'elles sont pourtant obligatoires. Une précision quand même sur l'étude : autant on a eu une ou deux rencontres avec les employeurs dockers, c'est-à-dire les entreprises de manutention, mais cela a coupé court avec eux, ils ont fermé complètement la porte ; mais la direction du port en tant qu'administration a eu une autre approche, ils ont donné accès à leurs archives à Christophe et à toute l'équipe, ils ont collaboré plus facilement. Mais il faut aussi reconnaître certaines avancées, c'est le cas par exemple de la nouvelle convention collective nationale des portuaires. On y trouve des articles où on parle clairement de la dangerosité du métier, des produits toxiques. À une certaine époque, on ne parlait que des accidents, de la chute de la charge... Aujourd'hui, les gens sont au courant des risques des produits toxiques, même s'il y a un bémol : il faut reconnaître que syndicalement, on aurait espéré être davantage soutenus et aidés. On arrive là sur un point un peu plus délicat. On a toujours des réactions difficiles à comprendre, de la part de certains en effet. Par exemple : « *Faut pas trop en faire non plus parce qu'il y a d'abord le boulot, d'abord l'emploi : si vous en faites de trop les armateurs vont choisir d'aller ailleurs et les bateaux ne feront plus escale dans le port de Nantes-Saint-Nazaire.* »

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la situation de Nantes-Saint-Nazaire n'est pas un cas isolé. Cela concerne tous les ports, puisque les marchandises sillonnent le monde, et ce n'est pas que sur le port de Nantes-Saint-Nazaire que sont manipulés des produits toxiques.

Est-ce que le port a un regard sur le travail des dockers ?

GR : L'organisation du travail sur un port est très compliquée à expliquer en trois lignes. La question se pose tout le temps de savoir qui est l'employeur responsable⁴. Pour faire simple, on va dire que le

responsable de la sécurité au travail de ses salariés, c'est bien l'employeur, celui qui délivre le bulletin de salaire.

Depuis l'étude Escales, est-ce qu'il y a eu plus de demandes de reconnaissance en maladies professionnelles ?

CZ : Si un copain est malade, il y aura toujours quelqu'un pour lui dire d'aller voir l'association.

GR : Par rapport à 2010, il faudrait vraiment affiner pour savoir le nombre de malades, mais au fil du temps, on sait qu'il y a eu des gens malades et ce qu'on regrette, c'est qu'en fait très peu de copains se sont lancés en reconnaissance de MP.

CZ : Oui quelques-uns seulement... À un moment donné, on est obligé d'aller voir l'avocat car c'est tellement pointu; quand tu reçois la première lettre de refus de la Sécu, tu te dis ça y est c'est fini.

GR : De toute façon, ne serait-ce que dans le cas de Jean-Luc qui dure depuis 2007, il n'y a encore rien d'acquis. Ce qu'on entend c'est : « *Moi d'abord, ce que je veux, c'est guérir je ne vais pas me prendre la tête avec toutes ces paperasses.* »

Tout cela pour dire que c'est compliqué. Je reconnais que depuis quelque temps, au niveau de l'association, on ne fait plus grand-chose, on suit les quelques dossiers en cours. C'est vrai que ce qui m'a vraiment plu quand je me suis impliqué dans l'association avec Serge et Jean-Luc, c'est d'essayer de comprendre, de travailler sur le fond, sur les produits, mais là c'est tellement compliqué au niveau des dossiers. Cela se passe sur le plan juridique et médical, on le voit bien et il faut mettre le dossier dans les mains d'un avocat.

Vous êtes retraités tous les deux. Est-ce que des dockers à l'heure actuelle en activité s'impliquent dans l'association ?

GR et CZ : Très peu, ceci étant nous avons des adhérents actifs dans l'association qui nous soutiennent, ne serait-ce qu'en payant leur cotisation, c'est déjà bien.

GR : Lorsqu'on a fait tout cela, ce qu'on attendait, c'est que syndicalement le CHSCT s'en empare. On voulait dire : on a fait un premier travail et maintenant c'est à vous d'agir sur le terrain et ça... Mais, attention, il y a des choses de faites sûrement.

CZ : Peut-être qu'après, ils font des remarques, mais ils ne s'impliquent pas dans l'association.

GR : Au niveau du CHSCT, ils font leur boulot. Du coup, nous l'association où on est quasiment que des retraités, on a très peu de relations, on aurait voulu de temps en temps être associés au CHSCT, en tout cas être au courant de ce qui s'y fait et nous à côté on aurait pu faire ce travail de fond.

GR : J'ai entendu des copains dockers qui en gros disaient : « *Nous, on a travaillé toutes ces années sur le quai, maintenant on est malades, c'est dur quand même, s'il n'y avait pas l'association, le syndicat ne s'occupe plus de nous.* » Mais je reconnais que ce n'est pas simple. Je savais en me lançant dans l'association du port de Nantes-Saint-Nazaire que ce n'était pas elle qui allait changer la face du monde, les marchandises, les produits...

Vous n'avez pas changé la face du monde, mais vous avez fait ce que vous pouviez.

PD : Il y a eu une prise de conscience.

CZ : On est tous dans l'attente du jugement pour Jean-Luc. L'avocate a dit en novembre ou décembre 2016.

GR : Oui effectivement, on verra la finalité du dossier de Jean-Luc. Mais quelque part aussi, si cela traîne autant, c'est que la Sécu ou l'employeur freinent des quatre fers, car si on gagne pour Jean-Luc... ■

✱

1. Sur les 243 dockers et anciens dockers contactés (sur une population de départ de 353), 85 ont signalé être atteints d'une maladie grave et 43 étaient décédés – soit plus d'un enquêté sur deux malade ou décédé avec une forte prédominance des pathologies cancéreuses, signalées chez plus du tiers des dockers malades et dans sept décès sur dix.
2. Escales (Enjeux de Santé au travail et Cancers. Les Expositions à Supprimer dans les métiers portuaires) s'est centrée sur l'étude du travail exposé : les dockers subissent pendant leur parcours professionnel de nombreuses expositions à des cancérigènes avérés, de façon successive ou simultanée, à des niveaux importants. Tous ont été exposés pour la période d'emploi en tant que docker, à plus de quatre cancérigènes et, pour la vie professionnelle entière, à plus de huit cancérigènes.
3. GISCOPE 93, Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle en Seine Saint-Denis, assure la réalisation d'une enquête permanente auprès de patients atteints de cancer dans le but de connaître, faire reconnaître et prévenir les cancers d'origine professionnelle.
4. En 1992, il y a eu une réforme du statut des dockers et en 2008, une privatisation des activités portuaires. Aujourd'hui, ils sont 130 à Saint-Nazaire et 25 à Nantes (contre 420 en 1977 et 192 en 1992).